

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITÉ NAZI BONI

PRESIDENCE



BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous
Vaincrons

Bobo-Dioulasso, le 31 AOUT 2026

COMMUNIQUE N°2026-000041/MESRSI/SG/UNB/P PORTANT APPEL A
CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT D'ETUDIANTS EN MASTER DE
SCIENCES DU LANGAGE, AU TITRE DE L'ANNEE ACADEMIQUE 2026-2027.

Le président de l'Université Nazi BONI (UNB) porte à la connaissance du public qu'il est ouvert, au titre de l'année académique 2026-2027, un recrutement d'étudiants pour le **Master de Lettres modernes**, parcours **Sciences du langage** à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences humaines, Lettres, Arts et Médias (UFR/SH-LAM) de l'Université Nazi BONI. Cette formation qui se déroule en présentiel, d'une durée de quatre (04) semestres, soit deux (02) années académiques (2026-2027 et 2027-2028), est régie par l'Arrêté n°2025-245/MESRSI/SG/DGESup du 19 août 2025 portant régime général des études du diplôme de Master dans les Institutions publiques et privées d'Enseignement supérieur et de la recherche (IPPESR).

1. Objectifs de la formation

1.1. Objectif général

L'objectif général du programme de la formation est de développer les compétences des étudiants en recherche fondamentale et appliquée en Lettres modernes.

1.2. Objectifs spécifiques

- Développer des capacités de recherche des étudiants dans le domaine des sciences du langage ;
- Développer chez les étudiants les capacités d'identification et d'analyse des besoins dans le domaine des sciences du langage ;
- Développer les capacités des étudiants dans l'utilisation des résultats de recherche dans le domaine des sciences du langage ;
- Mettre à la disposition des universités et des institutions de formation et de recherche des cadres dans le domaine des sciences du langage.

2. Conditions de candidature

- Peut faire acte de candidature, toute personne titulaire d'une licence en lettres modernes ;
- La licence doit avoir été obtenue avec la mention assez bien au moins, c'est-à-dire avec une moyenne supérieure ou égale à 12/20.

N.B. : La formation est dispensée en présentiel aux cours théoriques et aux travaux dirigés de recherche. De ce fait, les absences seront sanctionnées conformément aux textes en vigueur.

3. Nombre de places

Au regard des capacités d'accueil et d'encadrement, le nombre de places est fixé à **40**.

4. Composition du dossier

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une photocopie certifiée conforme au diplôme du baccalauréat ;
- une copie légalisée du diplôme ou de l'attestation de succès de la licence ;
- une copie légalisée des relevés de notes des six semestres (S₁ à S₆ à joindre en un seul fichier sur la plateforme ; si les notes ne sont pas indiquées sur 20, l'équivalence de telles notes sur 20 est exigée) ;
- une lettre de motivation en français (une page maximum) exprimant clairement les objectifs poursuivis par le candidat ;
- un extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif d'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité ;
- un curriculum vitae daté, signé (2 pages maximum) ;
- un projet de recherche d'au plus 1000 mots ;
- une copie légalisée d'une carte d'identité nationale ou d'un passeport en cours de validité ;
- une lettre de recommandation d'un enseignant-chercheur ou d'un chercheur (au moins un maître-assistant/chargé de recherche) membre de l'équipe d'encadrement ; **toute autre lettre de recommandation sera rejetée et le dossier jugé irrecevable** ;
- un engagement légalisé à se soumettre au régime des études et aux modalités de contrôle des connaissances en vigueur d'une part, et à s'acquitter des frais de formation d'autre part (formulaire à télécharger sur la plateforme

<https://www.campusfaso.bf/formations/candidature> ; cet engagement doit être légalisé auprès des autorités compétentes ;

- une autorisation d'inscription délivrée par l'employeur (pour les candidats salariés).

3. Soumission des dossiers de candidature

La soumission des dossiers de candidature se fera en ligne sur la plateforme *Campusfaso* (<https://www.campusfaso.bf/formations/candidature>) du **01 au 20 septembre 2026 à 23h59 UTC**. A cet effet, chaque candidat doit se connecter au site <https://www.campusfaso.bf> dans la rubrique candidature en vue de déposer son dossier sur la plateforme.

La validation de la demande de candidature est conditionnée par le paiement des frais d'examen de dossiers qui s'élèvent à quinze mille cinq cents (15 500) F CFA payables en ligne, sur la plateforme *Campusfaso* par Fasoazeka, Coris Money, Moov Money ou Orange Money.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

4. Sélection, publication des résultats et début des cours

La sélection des candidats se fait sur examen du dossier, suivi d'un entretien conduit sous la responsabilité du comité pédagogique du master, en collaboration avec les structures partenaires.

Les résultats seront publiés au plus tard le **27 septembre 2026** par notification sur les boîtes mail et par affichage.

Le début des cours est prévu pour le 1^{er} octobre 2026.

Remarques :

- Tout dossier de candidature incomplet et/ou non validé par le paiement des frais d'examen de dossier (15 500 FCFA) est irrecevable. Ces frais ne sont pas remboursables.
- L'admission définitive est subordonnée au dépôt d'un dossier physique du candidat sélectionné au secrétariat de la Direction de l'UFR SH-LAM ;
- L'Administration se réserve le droit de déclarer l'appel à candidature infructueux au regard du nombre minimal de candidats retenus qui doit être de quinze (15).

5. Frais d'inscription et de formation

Chaque candidat retenu pour le Master devra payer à la première année uniquement les frais d'inscription. En deuxième année, il devra s'acquitter, en plus des frais d'inscription, des frais de formation. Tous ces frais sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Niveau	Nature des frais	Etudiants de la zone UEMOA	Etudiants de la zone hors UEMOA
Master 1	Inscription universitaire	51 500 F CFA	251 500 F CFA
	Frais de formation	-	-
Mater 2	Inscription universitaire	51 500 F CFA	251 500 F CFA
	Frais de formation	301 500 F CFA	801 500 F CFA

Remarques :

- Les frais d'inscription universitaire sont payables obligatoirement en une tranche sur *Campusfaso* pour confirmer l'inscription après admission.
- Les frais de formation payables obligatoirement en une tranche sur *Campusfaso*, en 2^e année, sont exigées avant la soutenance du mémoire.

Pour le Président en mission,
le Vice-Président chargé de la Recherche
et de la Coopération Universitaire (VP-RCU),
assurant l'intérim



Ampliation : large diffusion

Pr Constantin Maniénou DABIRE
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques